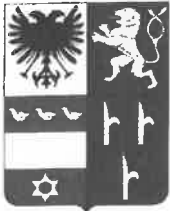


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 FEVRIER 2026**



**VILLE**

**D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909

**45209 AMILLY CEDEX**

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**Objet :**

**Subvention exceptionnelle Collège R  
Schuman pour un séjour éducatif**

**Date de convocation**

**05 février 2026**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260211-DEL2026017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet , 17/02/2026  
Publication : 17/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Six, le Onze Février à 19 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY  
Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,  
Mme CARNEZAT, MM. LECLOU, CARON-PERROUD,  
Mme CARRIAU  
Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,  
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, SAJET, M. PATRIGEON,  
Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET,  
MM. DAUNAY, GABORET, BONCENS, BEAULIER, CHALENCON  
Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

<b>Mme TURBEAUX-JULIEN</b>	<b>Pouvoir à Mme SAJET</b>
<b>Mme FOLY</b>	<b>Pouvoir à Mme BEDU</b>
<b>M. SALL</b>	<b>Pouvoir à M. LAVIER</b>
<b>Mme PLICHON</b>	<b>Pouvoir à M. GABORET</b>
<b>M. GORGEON</b>	<b>Pouvoir à Mme HUTSEBAUT</b>

**ABSENTS :**

**M. FOURNEL  
M. DESPLANCHES**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 11 février 2026

BM/N°2026/17

### **OBJET : Subvention exceptionnelle Collège R. Schuman pour un séjour éducatif**

Monsieur le Maire expose

Lors du Conseil municipal du 17 décembre dernier, une subvention de 1 100 € a été attribuée au Collège Robert Schuman dans le cadre d'un séjour éducatif en lien avec le devoir de mémoire, prévu en mai 2026, au bénéfice de 49 élèves et de 4 accompagnateurs.

Le Collège sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire. En effet, la diminution de la dotation globale de fonctionnement allouée par le Conseil départemental ne lui permet plus de prendre en charge la part financière correspondant aux frais de transport et d'hébergement des 4 accompagnateurs.

Afin d'assurer le bon déroulement de ce projet, une subvention exceptionnelle est sollicitée auprès de la municipalité pour contribuer à son financement.

En conséquence, considérant les buts éducatifs poursuivis par le Collège Schuman, il est proposé de verser une subvention de 1 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant les buts éducatifs poursuivis par le Collège Schuman,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

**DECIDE** de verser pour l'année 2026 :

- **Une subvention exceptionnelle de 1 000 € (Mille euros) au Collège Schuman pour l'organisation d'un séjour éducatif sur le thème du devoir de mémoire.**

**DIT** que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

**FAIT et DELIBERE** les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Gérard DUPATY

Gladys FOUBET